

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2024

Date de convocation du Conseil Municipal :	12.11.2024
Date d'affichage du compte-rendu :	19.11.2024
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	26
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :	24.

Le dix-huit novembre deux-mille vingt-quatre, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Chef-Boutonne, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Fabrice **MICHELET** Maire, M. Christian **AUBERT** 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Claire **VEQUE** 2^{ème} Adjoint M. Jean **WAROUX** 3^{ème} Adjoint, Mme Sophie **ROBION** 4^{ème} Adjoint, M. Patrick **PETIT** 5^{ème} Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** 6^{ème} adjoint, M. **Claude PAPOT** 7^{ème} Adjoint, Mme Annie **GONNORD** 8^{ème} Adjoint, Mme Amanda **HOLMES**, M. Francis **GRIFFAULT**, M. Patrick **COIRAUT**, Mme Patricia **DUFOUR**, M. Christian **GOUJEAU**, M. Pascal **TRUTEAU**, M. Frédéric **WATTEBLED**, M. Pascal **QUINTELIER**, M. Rodolphe **FOURRÉ**, M. Patrice **BAUDOIN**, Mme Angélique **BOURSIER**, Mme Christelle **BIET**,

ÉTAIENT ABSENTS : M. Henri **MOINARD**, Mme Helen **ACE**, Mme Marie **KOHLER** qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Christian **AUBERT**, Mme Amanda **HOLMES** et Mme Nicole **BETTAN**, ainsi que Mme Monique **PARICHAUT** et M. Alain **HURIEZ** non représentés.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Patrick **PETIT**

Monsieur le Maire a le plaisir de présenter Madame Cathy Delage Nouvelle correspondante du journal « la Nouvelle République » qui interviendra en binôme avec Monsieur Ascencio, et la remercie de sa présence.

Puis il accueille l'assemblée qui délibère comme suit après avoir été informée que le dossier concernant l'attribution de subventions est supprimé, la commission n'ayant pas de proposition à présenter :

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 OCTOBRE 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 14 Octobre 2024.

INFORMATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

Fabrice Michelet présente ce dossier

- Travail PLUIH (réunion mercredi à 20heures)
Trop de demandes de zones constructibles par rapport aux possibilités – Travail par bassin de vie
- Mutualisation informatique :
Plus de briques proposées
Création d'un poste
- Avis défavorable pour le parc éolien des Rabaudières
- Visite de l'entreprise Rullier de Chef-Boutonne, effectuée dans le cadre des visites mensuelles des entreprises du territoire.

CONVENTION POUR LA GESTION DES CHIENS ERRANTS AVEC ANIMAL'OR

Fabrice Michelet présente ce dossier

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité a l'obligation d'accueillir les chiens errants et de faire le nécessaire pour retrouver le propriétaire. Une convention a été signée avec la société Animal'Or de Mairé-Lévescault (79) pour assurer cet accueil, en 2012, 2016 et 2020 à raison de 0,5616 € par habitant (tarif non actualisé depuis 2012). En 2024, 25 chiens ont été récupérés sur la commune (9 identifiés revenant à leurs propriétaires, 6 non identifiés et repris par les propriétaires après identification, 10 non identifiés remis à un refuge).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **valide la nouvelle convention (transmise aux élus) présentée par Animal'Or, dont les modifications portent principalement sur le tarif (actualisé de 1,50 € TTC par habitant pour 2024), sur le fait qu'il n'y aura pas de permanence le dimanche et qu'un paiement sera demandé pour tout déplacement, même si le chien n'est pas récupéré.**
- **autorise le Maire à signer ladite convention.**

RENOVATION ENERGETIQUE : AVENANTS

Christian Aubert présente ce dossier

Un point est fait sur les travaux en cours relatifs à la rénovation énergétique du centre culturel et de la salle Raymond Quiard. Il est apparu nécessaire, compte tenu de l'enlèvement du coffre en bois masquant les volets roulants de la salle H. Bouvard, lors du désamiantage, de mettre des blocs baies intérieurs sur les volets, pour cacher le mécanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide l'avenant de l'entreprise MOYNET ALU pour un montant de 891.90 € HT soit 1070.28€ TTC et autorise le Maire à le signer. L'ensemble des avenants représente à ce jour 0.18% du marché global.

REPLACEMENT DES OUVERTURES DES LOGEMENTS DU LOTISSEMENT DE LA GARE : AVENANT

Christian Aubert présente ce dossier

Dans le cahier des charges initial, il était prévu de remplacer 13 portails de garage sur les 14 logements, l'un d'eux ayant été remplacé plus récemment. Or, au gré de l'évolution des travaux, il est apparu opportun eu égard à son état et pour une cohérence sur l'ensemble du parc, de le remplacer également.

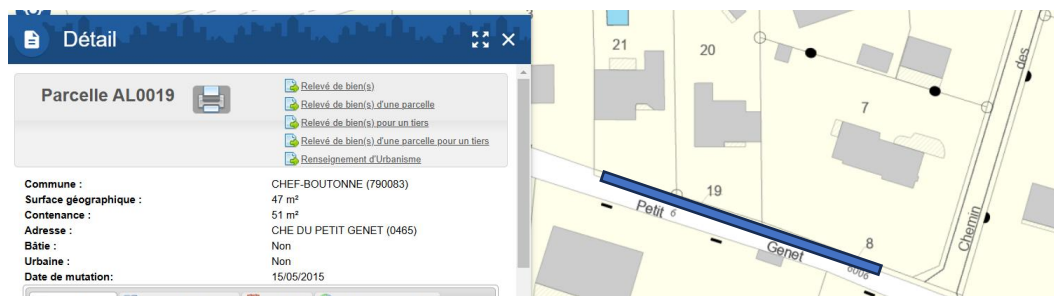
Un devis complémentaire est présenté par l'entreprise Ridoret à qui a été confiée l'opération. Ce devis correspond à la fourniture d'un portail supplémentaire soit une plus-value de 705€ HT et prend en compte l'enlèvement effectué en régie, soit une moins-value de 140€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise Ridoret d'un montant de 565€ HT soit 621.50€ TTC.

ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN CHEMIN DU PETIT GENET

Fabrice Michelet présente ce dossier

La commune est sollicitée pour l'acquisition d'une parcelle située chemin du Petit Genêt, appartenant aux consorts Tafforin. Cette volonté avait déjà été initiée en 2014, sans suite à l'époque.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée Section AL 19 (51m²) des Consorts Tafforin pour 1 €, valide la prise en charge des frais de notaire par la commune et autorise le Maire à accomplir toutes les formalités afférentes à cette transaction.

ACQUISITION DE TERRAINS AUX ABORDS DE LA BOUTONNE

Fabrice Michelet présente ce dossier

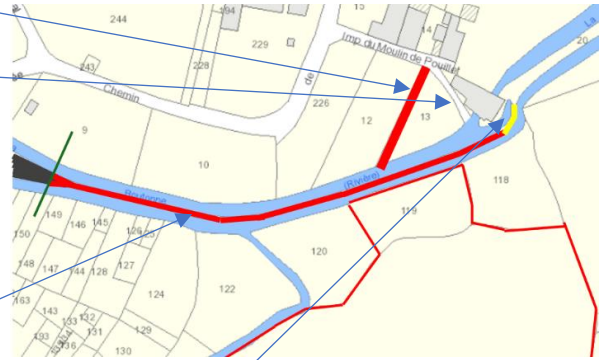
La commission Développement réunie le 2 octobre a réfléchi sur l'opportunité d'achat de terrains suite à la sollicitation de Monsieur et Madame Gendraux Bernard du Moulin du Pouillet. Des discussions ont alors eu lieu avec diverses parties et notamment les voisins Monsieur et Madame MC Kerchar, également propriétaires riverains de la Boutonne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal considérant la cohérence de cette opération s'inscrivant parfaitement dans la volonté de la collectivité de reconquérir les berges de la Boutonne afin d'en préserver l'usage en espaces naturels, valide la proposition de la commission Développement :

Echange d'une bande de terrain appartenant aux Consorts Gendraux AE13 avec le tronçon de voirie communale longeant leur propriété

- **Soulte au profit de la commune pour contribuer au paiement des frais d'enquête publique et de publicité.**
- **Prise en charge des frais de Géomètre à 50%**
- **Prise en charge des frais d'acte notarié à 50%.**

Une enquête publique va donc être lancée pour rendre possible la cession de cette partie du domaine public. Le conseil municipal devra alors de nouveau statuer, après avis du commissaire enquêteur.



Acquisition d'une partie de la parcelle AE156 appartenant aux Consorts Mc Kerchar, aux conditions suivantes :

- **Prix d'achat 1€**
- **Frais de géomètre pris en charge par la commune**
- **Frais d'acte notarié pris en charge par la commune**

Vente pour 1 € ou échange en même temps que la bande de terrain à M. et Mme GENDRAUX du bout de la languette (matérialisée en jaune).

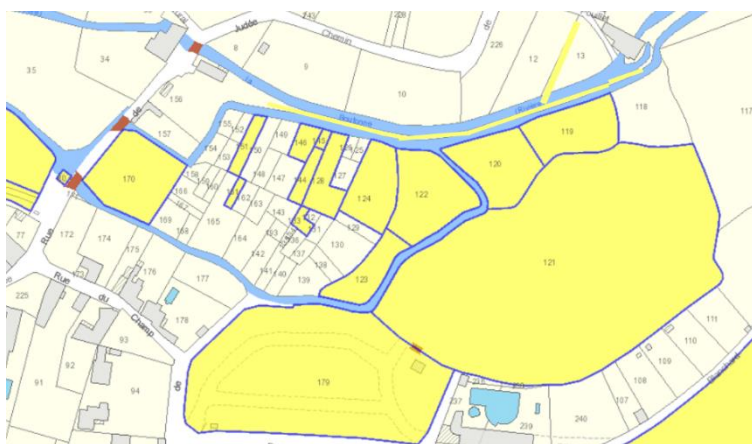
Acquisition des parcelles AE 120 / 122 /124 (3906 m²) appartenant à Monsieur Jean Louis Boutaud aux conditions suivantes :

- **Prix d'achat 1600 €**
- **Frais d'acte notarié pris en charge par la commune.**



Acceptation du don des parcelles AE 123 / 126 / 133 / 144 / 145 / 146 / 151 / 161 (2259 m²) appartenant aux Consorts CHATAIN qui les ont proposés à la commune

Frais d'acte notarié pris en charge par la commune



Monsieur le Maire souligne qu'une réflexion plus globale pourra être engagée quant au devenir de plusieurs terrains non entretenus, des jardins non exploités.

A la demande d'un élu, une visite sur site sera programmée

ENSEMBLE DES PROPRIETES COMMUNALES matérialisé en jaune APRES CES TRANSACTIONS.

TABLEAU DES EFFECTIFS : AVANCEMENTS DE GRADES

Sophie Robion présente ce dossier

Dans la Fonction Publique, le terme « promotion » est directement lié à l'évolution de l'agent et recouvre plusieurs dispositifs statutaires : l'avancement d'échelon, l'avancement de grade et la promotion interne. Ces dispositifs de promotion ne concernent que les agents titulaires de la Fonction Publique.

La collectivité a la possibilité de faire progresser les agents dans leur carrière par avancement de grade si :

- Conditions ancienneté ou examen réunies
- Validation interne par les N+1 / N+2 et l'autorité territoriale
- Lignes directrices de gestion validées par la commune
- 25% d'avancement pour chaque cadre d'emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide les propositions d'avancement de grades engendrant les modifications suivantes au 1^{er} Janvier 2025 :

- **Créations de postes**
 - **1 Adjoint administratif principal 2^{ème} classe**
 - **1 Adjoint technique principal 2^{ème} classe**
- **Suppressions des postes initialement occupés par les 2 agents concernés**
 - **1 Adjoint administratif territorial**
 - **1 Adjoint technique territorial.**

Il est précisé que l'impact financier de ces évolutions de postes, est évalué, pour la collectivité à 650€ par an

- **Valide le tableau des effectifs ainsi actualisé :**

CM 18/11/2024	situation au 1 ^{er} JANVIER 2025									
Grade des agents	Cat	AVANT MODIFICATION				Evolution	APRES MODIFICATION			
		Nombre postes 35h	Nombre postes 22h	Nombre postes 20h	Nombre postes 17,5h	Nombre postes 35h	Nombre postes 35h	Nombre postes 22 h	Nombre postes 20 h	Nombre postes 17,5
Attaché Principal	A	1					1			
Attaché	A	1					1			
Rédacteur	B	1				1	2			
Adjoint Administratif Territorial	C	1				-1	0			
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	3			1	1	4			1
Assistant de conservation patrimoine	B									
Adjoint du Patrimoine Principal 2 ^{ème} classe	C	1					1			
Adjoint Territorial du Patrimoine	C		1					1		
Agent de Maîtrise	C	2					2			
Adj. Technique Territorial	C	11		1	2	-1	10		1	2
Adj. Technique Territorial 2 ^{ème} classe	C					1	1			
Garde champêtre chef principal	C	1					1			
TOTAL par quotité de travail hebdomadaire au 01/01/2025		22	1	1	3	1	23	1	1	3
TOTAL Nbre de postes au 01/01/2025		27					28			
TOTAL ETP au 01/01/2025		24,70				<small>Conseil Municipal du 18/11/2024</small>	25,70			

Les poste en bleu avaient été créés en septembre.

BALAYAGE DANS LA COMMUNE

Patrick Petit présente ce dossier

Il évoque au préalable les problématiques constatées en l'absence de la balayeuse indisponible cette année (dûes au prix prévisionnel de réparation) :

- Rues sales occasionnant la frustration des riverains, agents, élus
- Abondance de résidus dans le fil de l'eau (terre, sable etc...) participant aux développements des adventices.
- Ces herbes participent aux dégradations prématurées des trottoirs.
- Interventions du service Gestion des Espaces Publics plus régulières et nombreuses.

La commission Patrimoine réunie le 6 novembre 2024, suggère d'externaliser le balayage pour les zones rurales (Tillou, La Bataille, Les Vaux, Crézières, les Grapaudières) et d'acheter d'une balayeuse pour les zones intra muros (Chef Boutonne).

Afin de dissiper les réticences ou craintes de certains élus quant à la fragilité de certains équipements multifonctionnels, une démonstration à laquelle tous les élus seront invités, sera présentée pour se rendre compte par ailleurs, des fonctionnalités de la balayeuse envisagée.

Monsieur le Maire ajoute qu'il convient de passer d'une intervention curative à une intervention préventive, afin d'une part de limiter la pousse d'herbes et d'autre part de réduire la pénibilité au travail des agents.

Sur proposition de la commission Patrimoine, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- Lancer la consultation pour l'acquisition d'une balayeuse multifonction (en intégrant la reprise de l'actuelle balayeuse achetée en 2015 et dont le nombre d'heures effectuées est de 3800)
- Autoriser la signature de la convention avec le SIVOM de Prahecq pour une prestation de 6 jours par an
- Valide le principe de vente des matériels non utilisés par les services, dont la liste est établie.

RELAMPING DES BATIMENTS COMMUNAUX

Patrick Petit présente ce dossier

Dans le cadre de son aide « actions à gain rapide », le SIEDS peut subventionner un projet de relamping à hauteur de 70% du coût, plafonné à 5000€/par an /collectivité, pour le changement de l'éclairage en leds,

Considérant que certains sites ne sont pas encore pourvus d'éclairage en leds, et qu'il serait intéressant de profiter de l'opportunité d'aide pour diminuer la consommation électrique, la commission Patrimoine a défini quelques priorités qui seront soumises à la validation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sur proposition de la commission Patrimoine, à l'unanimité, décide de

- *Faire des demandes aux entreprises « CEE », pour une prise en charge des luminaires qui permettraient la gratuité du matériel.*
- *Autoriser M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès du SIEDS.*
- *Organiser un programme d'actions pour 2025 (luminaires, chauffage, isolations.)*

ADRESSAGE DANS LA COMMUNE

Fabrice Michelet présente ce dossier

Monsieur le Maire rappelle l'obligation de géolocaliser toutes les adresses (01/06/2024) afin de bien référencer commerces et activités économiques, de renseigner les organismes de secours pour une intervention rapide auprès des habitants. Pour tous, c'est aussi et par ailleurs, le gage d'un accès facilité, aux services publics en ligne.

Il y a, à ce titre, la nécessité de revoir les adresses et numérotations imprécises, certains noms de voies, de mettre une adresse précise à tous les lieux publics (cimetières, salles des fêtes...). Ce travail de recensement des anomalies sur le territoire, a été confié à la Poste.

Afin de finaliser le travail, le Conseil Municipal valide la méthodologie ainsi proposée :

- ***Privilégier le changement des voies qui ont le moins d'adresses***
- ***Privilégier le changement des voies qui n'ont pas d'entreprises***
- ***Organiser des réunions dans les communes déléguées avec les personnes potentiellement concernées afin d'expliquer la démarche, de proposer une solution, d'écouter et d'entendre les réactions des riverains concernés.***

Le calendrier prévisionnel de la suite de cette opération est le suivant :

- Novembre – janvier : réflexion élus
- 2^{ème} quinzaine janvier : réunions avec les riverains
- Réunion du Conseil Municipal de février : validation des propositions.

SPIC ENERGIES - MODALITES FINANCIERES

Christian Aubert présente ce dossier

Il est rappelé que les dépenses de la construction de la chaufferie mutualisée avenue Louis Doignon ont été effectuées sur le budget principal de la commune. Il convient de passer les écritures permettant la prise en charge par le SPIC et pour lesquelles les crédits étaient ouverts au budget primitif 2024 des 2 budgets.

Pour effectuer cette régularisation, le SPIC doit disposer des fonds correspondants ; or la capacité de couverture dégradée par les désordres de l'année de chauffe 2023-2024, ne le permet pas.

Considérant que la situation est éphémère, le Conseil Municipal à l'unanimité, sur proposition de la commission Finances, valide le versement d'une avance remboursable correspondant au besoin estimé, de 40 000€, en complément de celle de 50 000 € versée en 2021 et dont le remboursement annuel a été fait depuis, à raison de 5000€ par an.

PERSONNE MORALE ORGANISATRICE : DESIGNATION

Fabrice Michelet présente ce dossier

L'autoconsommation est dite collective lorsque, sur une zone géographique limitée, un ou plusieurs producteurs et un ou plusieurs consommateurs se cèdent (à titre gratuit ou onéreux) la production électrique de la ou des installations de production, faisant partie de l'opération d'autoconsommation (C. énergie, art. L315-2).

Dans ce cas, l'électricité produite et autoconsommée circule sur le réseau public.

L'électricité qui n'est pas autoconsommée dans le cadre de l'opération d'autoconsommation collective est injectée sur le réseau, pour être cédée en dehors des participants à l'opération et/ou autoconsommée individuellement.

Les producteurs et les consommateurs finaux doivent être liés entre eux au sein d'une personne morale dite « personne morale organisatrice » (PMO) de l'opération d'autoconsommation (C. énergie, art. L315-2 et L315-4).

Dans le cadre de la mise en place des panneaux photovoltaïques pour l'autoconsommation collective, il est nécessaire de désigner une personne morale organisatrice qui sera l'interlocutrice unique entre le producteur, les consommateurs et ENEDIS.

Compte tenu que seule la commune sera bénéficiaire à court terme, le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne la commune comme étant la Personne morale organisatrice pour l'autoconsommation collective de la production des panneaux photovoltaïques Place Pré.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Christian Aubert présente ce dossier

Sur proposition de la commission Finances, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Valide les décisions modificatives du budget annexe du Parc Locatif, pour tenir compte d'une régularisation des montants des résultats 2023 reportés.

BUDGET PARC LOCATIF DM2-2024 CM 16/11/2024			FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
			DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
011	615	Charges à caract gal Batiments Publics	-8 169,36 €			
2		Report antérieur		-8 169,36 €		
10	1068	Excedent de fonctionnement capitalisé				8 169,36 €
001	001	Déficit d'investissement			29 823,58 €	
16	1641	Emprunts				21 654,22 €
TOTAL			-8 169,36 €	-8 169,36 €	29 823,58 €	29 823,58 €

- **Valide les décisions modificatives du budget SPIC Energies et du budget principal, pour tenir compte de l'avance remboursable accordée par le budget principal.**

BUDGET SPIC DM 1-2024 CM 18/11/2024			INVESTISSEMENT	
			DEPENSES	RECETTES
Chapitre/Article		DESIGNATION	Montant	Montant
16	1681	emprunts et dettes assimilés	40 000,00 €	
16	1681	emprunts et dettes assimilés		40 000,00 €
TOTAL			40 000,00 €	40 000,00 €

BUDGET PRINCIPAL DM 2-2024 CM 18/11/2024			INVESTISSEMENT	
			DEPENSES	RECETTES
Chapitre/Article		DESIGNATION	Montant	Montant
21	2188	autres immobilisations	-	40 000 €
27	27638	créances sur coll ou ets publics		40 000 €
TOTAL			- €	- €

INVESTISSEMENTS SUR AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DU 3^{EME} TRIMESTRE 2024

Comme chaque fin de trimestre, Monsieur le Maire communique la liste des investissements engagés ou réalisés au titre de l'enveloppe autorisée par l'assemblée. Le montant du 3^{ème} trimestre 2024 pour chacun des budgets concernés est de :

- 5 648.57 € sur le budget principal
- 4 479.97 € sur le budget du SPIC Energies.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Annie Gonnord en charge de l'animation, dresse la liste des dossiers étudiés lors de la dernière réunion de la commission.

Marie-Claire Veque en charge des affaires sociales, informe les élus du report à une date non encore fixée à ce jour, de la réunion du Centre Communal d'Action Sociale prévue le 25 novembre.

Sophie Robion en charge des Ressources Humaines, informe les élus des absences prolongées de certains agents, et de l'avancée des entretiens effectués pour le responsable du pôle culture et communication.

Angélique Boursier en charge du journal municipal, indique que la prochaine édition du journal « Echo des sources » est en cours de rédaction pour une distribution programmée le dernier week-end de décembre.

Quelques remarques sur le délai de distribution ont été formulées par des administrés. Angélique invite les élus à la prévenir en cas d'indisponibilité afin que le relais soit pris par d'autres élus et que la distribution ne soit pas trop décalée des dates prévues.

Invitations des nouveaux habitants pour la cérémonie des vœux.

Patrick PETIT en charge des travaux communaux liste les travaux en cours et notamment, le changement des ouvertures des logements communaux du lotissement de la gare, l'installation des panneaux photovoltaïques sur les ateliers des services techniques Place Pré, les travaux de rénovation énergétique du centre culturel et de la salle Raymond Quiard en cours, la réalisation des massifs de plantes vivaces faite et les plantations d'arbres en cours

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports de commission présentés, Monsieur le Maire évoque plusieurs sujets avant de clore la séance à 22 heures 15 :

Annie Gonnord annonce la date du traditionnel repas des agents et élus, fixée le 20 décembre 2024 à 19h30

Monsieur le Maire adresse ses remerciements aux élus pour leur participation aux cérémonies du 11 novembre 2024 et rappelle que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 16 décembre 2024.

Ainsi délibéré en Mairie de CHEF-BOUTONNE, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme, en Mairie de CHEF-BOUTONNE, le dix-huit Novembre deux mille vingt-quatre.

Le secrétaire de séance
Patrick PETIT

Le Maire,
Fabrice MICHELET